

*Lettre ouverte rédigée par COCON Adoption Québec dans le cadre du projet de loi 15 visant à moderniser la Loi sur la protection de la jeunesse.*

## **ADOPTION :**

### **Briser les tabous et offrir aux enfants vulnérables une famille pour la vie**

Des dizaines de groupes font entendre leur voix dans le cadre de la réforme de la Loi sur la protection de la jeunesse. Alors que tous saluent la volonté du gouvernement à placer l'intérêt de l'enfant au cœur de sa démarche, le constat est unanime : PL-15 ne va pas assez loin pour garantir la stabilité des enfants placés à majorité.

Si Québec aspire réellement à offrir aux enfants les plus vulnérables de notre société une vie pleine et entière, une réflexion sérieuse sur l'adoption et ses différentes formes juridiques doit s'amorcer.

Une enquête réalisée en 2020 révèle qu'une grande majorité des Québécois, e. s, soit 86,8 %, reconnaît l'adoption comme une solution acceptable lorsqu'il y a défaillance irrémédiable de la part des parents.

Néanmoins, le temps est compté et le délai prescrit dans la loi pour permettre aux parents de se reconstruire doit être respecté si nous voulons éviter de nuire au développement de l'enfant. Pour certaines personnes, la parentalité représentera toujours un défi insurmontable, malgré tous les efforts déployés pour les accompagner.

Lorsqu'un enfant est retiré de sa famille de façon permanente, jusqu'à 18 ans, pour garantir sa sécurité et assurer son développement, le tribunal devrait avoir davantage recours à l'adoption, une option encore sous-utilisée au Québec.

Or, ce changement de paradigme demande beaucoup courage pour affronter la levée de boucliers d'un système érigé sur la primauté du lien de filiation pour assurer la protection de l'enfance.

Le placement en famille d'accueil doit demeurer une solution temporaire afin d'apporter l'aide nécessaire aux parents capables de changer. Cependant, lorsque la négligence et la maltraitance sont chroniques au sein de sa famille biologique, combien de déplacements un enfant doit-il subir avant de pouvoir espérer une vie normale ?

Dans certains cas, l'adoption mérite d'être reconnue comme étant la seule option valable de protection de l'enfance, peu importe l'âge de l'enfant.

La réforme du gouvernement Legault est l'occasion de bâtir collectivement des environnements sains et bienveillants où l'intérêt de l'enfant devient l'unique priorité. Le Québec doit emboîter le pas à d'autres sociétés occidentales et briser les tabous qui entourent l'adoption.

Chaque enfant mérite de grandir au sein d'une famille stable et permanente qui sera son point d'ancrage pour affronter les petits et les grands défis rencontrés tout au long de sa vie.

**Source :** COCON Adoption Québec

*À propos du COCON adoption Québec : Sous la coordination de la Confédération des organismes familiaux du Québec (COFAQ), le COCON Adoption Québec regroupe cinq organismes qui ont à cœur le bien-être de la triade adoptive : l'Association Emmanuel; la Fédération des parents adoptants du Québec (FPAQ); l'Hybridé; le Mouvement Retrouvailles – adopté(e)s – non adopté(e)s – parents et le RAIS – Ressources adoption.*

**Pour entrevue :**

**Marie Simard**

Directrice générale

[Confédération des Organismes FAmiliaux du Québec \(COFAQ\)](#)

Cellulaire : 514 831-8656

[msimard@cofaq.qc.ca](mailto:msimard@cofaq.qc.ca)

- Diffusé par **COCON Adoption Québec** sur le même sujet : [Dernier espoir de garantir aux enfants une famille pour la vie](#)